



Nostradamus

Règlement du Concours

« NOSTRADAMUS D'OR 2024-2025
du Meilleur Mentaliste Européen »

de l'Ordre Européen Des Mentalistes



ORDRE EUROPÉEN DES MENTALISTES — OEDM

www.oedm.fr

Siège social : 30 rue Jean Rey — Bâtiment B2 — 78220 Viroflay — France - SIRET N° 534 995 246 00012 — APE 9499Z

Association adhérente à la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs — FFAP

SOMMAIRE

1. À PROPOS DU CONCOURS « NOSTRADAMUS D'OR » DU MEILLEUR MENTALISTE EUROPÉEN.	3
2. À PROPOS DU JURY	3
3. À PROPOS DES CANDIDATS ET DE LEUR NUMÉRO SUR SCÈNE	4
4. À PROPOS DU DROIT À CONCOURIR	5
5. À PROPOS DES PRIX	6
6. À PROPOS DE L'ÉVALUATION ET DE LA NOTATION	7
7. À PROPOS D'UN NÉCESSAIRE COMPLÉMENT À L'ATTENTION DES CANDIDATS	8

1. À PROPOS DU CONCOURS « NOSTRADAMUS D'OR » DU MEILLEUR MENTALISTE EUROPÉEN.

- a) Les objectifs du Concours NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen sont de développer l'art du mentalisme, la créativité, l'originalité, la technique afin de reconnaître et valoriser les artistes, concepteurs et créateurs.
- b) L'Ordre Européen Des Mentalistes, dénommé l'OEDM est l'organisateur du concours NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen. Ce concours se déroule le samedi 27 janvier 2024 à Coudekerque-Branche, France.
- c) Le concours NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen est ouvert aux artistes magiciens :
 - De nationalité européenne ;
 - Prêts à prendre part à une compétition d'un niveau international ;
- d) Le concours NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen délivre éventuellement les titres de NOSTRADAMUS d'OR, d'ARGENT, de BRONZE et le prix CAGLIOSTRO.
- e) Le concours NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen est reconnu par la FISM et applique son barème de notation (Qualified FISM Regional Contest), mais distribue les prix selon les critères d'attribution des trophées Nostradamus.
- f) Par ailleurs, le premier prix du concours, NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen, est directement qualificatif pour le Championnat de France organisé par la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (F.F.A.P.) en catégorie Mentalisme. Les artistes français y participant concourent pour tous les prix, dont le titre de « Champion de France de Magie ». Les artistes étrangers y participant ne peuvent pas obtenir le titre de « Champion de France de Magie », mais ils peuvent concourir pour les autres prix.
- g) Le nombre de candidats sélectionnés est limité à dix. Toutefois, le Président de l'OEDM peut décider d'augmenter ce nombre avec un maximum de treize prétendants.
- h) S'il est parlé, le numéro doit être présenté en français ou en anglais.
- i) Un concurrent qui a gagné par le passé un prix Nostradamus ne peut pas concourir avec le même numéro.
- j) Le Président de l'OEDM met en place une équipe responsable de l'organisation pratique du concours.

2. À PROPOS DU JURY

- a) Le jury du concours « NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen » est constitué d'un président et de 4 (quatre) à 6 (six) membres qualifiés dont la moitié au moins sont des juges officiels FISM et d'un représentant du bureau de la FFAP.
- b) L'organisateur du concours veille à ce qu'une majorité des membres du jury soient choisis en priorité parmi des magiciens ayant une connaissance approfondie de la théorie et une expérience pratique de l'art du mentalisme.
- c) Ce jury attribue les prix du concours « NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen », à l'exception du prix CAGLIOSTRO décerné par le public.
- d) Il ne pourra pas y avoir de gagnants ex aequo aux titres des Nostradamus d'Or, d'argent et de bronze. En conséquence, le président du jury est responsable d'arbitrer un classement final en cas d'égalités de points.
- e) Le directeur du concours est présent lors des délibérations afin d'assister le jury le cas échéant.

3. À PROPOS DES CANDIDATS ET DE LEUR NUMÉRO SUR SCÈNE

- a) Chaque candidat est responsable de son propre numéro, de ses assurances, du respect du droit et des dispositions légales en vigueur dans le pays.
- b) Chaque candidat doit présenter un numéro dont la durée doit être supérieure à cinq minutes et inférieure à douze minutes.
- c) En cas de plagiat manifeste de tout ou partie du numéro d'un autre artiste, le candidat concerné sera disqualifié lors de la délibération finale du jury. Le candidat sera convoqué devant le jury et pourra s'expliquer.
- d) Le compérage et le pré-show ne sont pas autorisés, à l'exception de la méthode dite du « compère instantané » soit la communication d'une information à son spectateur assistant se faisant « secrètement » pendant le temps du numéro. Si toutefois un doute subsiste, le jury peut interroger chaque candidat et/ou spectateur assistant, sur le modus operandi des effets présentés afin de vérifier la validité des méthodes utilisées.
- e) Les candidats respecteront l'ordre de passage décidé par l'organisateur. Chaque concurrent doit être prêt 15 minutes avant l'horaire prévu. Les concurrents qui ne seront pas prêts en temps voulu risquent d'être disqualifiés. Si toutefois le candidat avait un décor de scène à monter, il ne doit pas excéder plus de 3 minutes de montage.
- f) Le chronométrage du numéro démarre au moment où le concurrent commence son numéro, ou que sa musique débute.
- g) En cas d'incident technique indépendant du candidat et de son matériel (défaillance lumière ou son...), le Président du jury peut autoriser le candidat à représenter son numéro ou à décompter un temps de dépassement.
- h) L'OEDM ne peut pas garantir l'absence de problèmes techniques dont ceux liés aux interactions entre les dispositifs, électroniques notamment, des candidats.
- i) L'ordre de passage des candidats est décidé par le directeur du concours, en toute impartialité.
- j) Chaque candidat devra impérativement éteindre son matériel pendant le passage des autres candidats. Il est vivement incité à déclarer l'usage de dispositifs particuliers, notamment électroniques, au directeur du concours, afin de coordonner des numéros possiblement concernés par des interactions, notamment électroniques.
- k) Le candidat informera obligatoirement le directeur du concours de la présence de partenaire(s), dont la présence est indispensable au déroulement du numéro, sur scène et/ou en coulisses et/ou parmi les spectateurs.
- l) Pour chaque candidat présentant un numéro en langue anglaise, l'organisateur du concours assurera une courte traduction en langue française à l'issue du passage du candidat au bénéfice des spectateurs. Cette traduction est un résumé de la routine et de la conversation avec l'assistant sur scène.
- m) En fonction de la demande de chaque candidat, un nombre déterminé de spectateurs assistants sera tiré au sort par l'organisateur afin d'éviter tout compérage. Dans le cas particulier des candidats s'exprimant en langue anglaise, le tirage au sort sera effectué parmi des spectateurs anglophones. Le tirage au sort des spectateurs assistants se fait durant le concours avec un temps d'avance entre chaque passage de candidat.
- n) Le maître de cérémonie fera une présentation sobre de chaque candidat (nom, prénom, pays représenté), en s'abstenant tout commentaire sur le numéro ou le candidat et de tout rappel.

4. À PROPOS DU DROIT À CONCOURIR

- a) Le candidat sélectionné et ses partenaires (dont la présence est nécessaire au déroulement du numéro, sur scène et/ou en coulisses et/ou parmi les spectateurs) s'acquittent d'un droit d'inscription unique, d'un montant de 120,00 euros.
- b) Le candidat et ses partenaires doivent prendre en charge l'intégralité de leurs frais, notamment frais de déplacement, de séjour et de restauration.
- c) Le candidat et ses partenaires sont invités gratuitement aux activités se déroulant durant le congrès de l'OEDM. Le nombre de places au gala des « Maîtres de la Magie », organisé par la ville de Coudekerque-Branche le samedi 27 janvier au soir étant limité, les partenaires s'y verront attribuer une place uniquement à compter du 1^{er} octobre 2024, sous réserve de disponibilité à cette date.
- d) La candidature ne devient effective que si l'artiste s'est conformé aux obligations indiquées dans le dossier d'inscription en retournant les documents demandés ainsi qu'un lien vers une vidéo sans montage ni coupure de la routine destinée au comité de sélection.
- e) Le directeur du concours doit avoir reçu le dossier d'inscription complet du candidat au plus tard le 31 octobre 2023. Cependant, l'Organisateur peut décider de reporter la date limite d'inscription des candidats à une date ultérieure.
- f) À l'issue de l'étude des dossiers, le comité de sélection détermine la liste des candidats sélectionnés pour participer au concours du « NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen ». L'annonce de cette liste sera faite au 15 novembre 2023 au plus tard, sauf raison particulière qui justifie un report.
- g) Le directeur du concours doit avoir reçu le droit unique d'inscription du candidat au plus tard le 15 décembre 2023 pour valider son inscription.
- h) Les candidats sélectionnés s'engagent à respecter le présent règlement et à accepter les décisions du jury sans aucune possibilité de discussion ni de recours d'aucune sorte.
- i) Les candidats s'engagent, au cas où ils seraient primés, à participer gratuitement au gala de clôture du dimanche 28 janvier 2024 à 16 heures et à la répétition qui le précède si les organisateurs du congrès le leur demandent.
- j) Chaque candidat est responsable de ses matériels, tant pour le vol que pour la conformité réglementaire aux normes de sécurité en vigueur au jour du concours. Le candidat contractera une assurance responsabilité civile pour couvrir l'ensemble de sa prestation, son matériel technique et artistique, ainsi que les dégâts causés à autrui (salle, scène, loge, matériel de son et d'éclairage, public, etc.).
- k) En aucun cas les organisateurs ne pourraient être tenus responsables d'un incident ou accident qui surviendrait aux candidats du fait qu'ils ne respecteraient pas la législation du travail et de la sécurité en vigueur au jour de la représentation.
- l) Le candidat autorise l'enregistrement photo, vidéo et audio de sa prestation. Il autorise l'organisateur à se servir de son image pour la communication sans vocation commerciale, avant et après cet événement, auprès de tous médias de son choix, sans limitation de temps ni de lieu.
- m) Le candidat s'engage à présenter le même numéro que celui présenté sur le support vidéo, nécessaire à la sélection, tout en sachant que des améliorations a posteriori sur le numéro en question sont tolérées.
- n) Coordonnées de contact : nostradamus@oedm.fr

5. À PROPOS DES PRIX

a) Prix NOSTRADAMUS

Trois prix peuvent être délivrés par le jury :

- Un Nostradamus d'Or comme premier prix,
- Un Nostradamus d'Argent comme deuxième prix,
- Et un Nostradamus de bronze comme troisième prix.

Pour cette édition, une dotation particulière sera accordée au gagnant du Nostradamus d'Or : un vol aller-retour pour Las Vegas, avec deux jours d'hébergement, deux entrées pour un spectacle (celui de Frédéric Da Silva, doublement titré Nostradamus d'Or, est pressenti), ou une contrepartie financière de 1 500 euros pour le gagnant du trophée du NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen. Le coût total du prix accordé (voyage ou contrepartie) ne pourra pas excéder 1 500 euros.

b) Prix CAGLIOSTRO du Public

Le prix CAGLIOSTRO est le prix du public assistant au concours. À la fin du concours, le directeur du concours organise le vote. Le dépouillement est effectué par trois membres du public et un membre du Conseil d'Administration de l'OEDM. Le concurrent qui remportera la majorité des votes exprimés se voit décerner le prix du public, dit prix CAGLIOSTRO. En cas d'égalité des votes, le président de l'OEDM aura voix prépondérante dans le choix du seul candidat à primer. La remise du prix pourra se faire lors de la proclamation des résultats en accord avec le directeur du concours NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen et le président du jury.

c) Autres prix spéciaux éventuels

Les autres prix (prix de la ville, prix de sponsors, engagements...) sont laissés à l'initiative de l'organisateur du congrès et du bureau de l'OEDM. Ils sont proclamés avant de la remise des prix CAGLIOSTRO & NOSTRADAMUS.

d) Usage du prix

Le détenteur du prix du « NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen » est le seul à pouvoir mentionner cette distinction et faire état de son titre de Meilleur Mentaliste Européen 2024-2025. Les autres participants primés feront état de leur prix selon « NOSTRADAMUS D'ARGENT au concours du Meilleur Mentaliste Européen 2024-2025 » ou « NOSTRADAMUS DE BRONZE au concours du Meilleur Mentaliste Européen 2024-2025 ». Les autres participants sans prix pourront mentionner « Finaliste au concours NOSTRADAMUS d'OR du Meilleur Mentaliste Européen ». Un logo réservé sera mis à disposition des vainqueurs à cet effet.

Le gagnant du prix CAGLIOSTRO devra préciser que c'est le prix du public délivré au concours « NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen ».

Le NOSTRADAMUS D'OR du Meilleur Mentaliste Européen est une marque déposée par l'OEDM.

6. À PROPOS DE L'ÉVALUATION ET DE LA NOTATION

- a) Le jury utilise la grille de notation de la Fédération Internationale des Sociétés Magiques (F.I.S.M.) dite «Qualified FISM Regional Contest grading scale». Mais il a la possibilité de primer des numéros, qui n'auraient pas la note suffisante pour obtenir un prix dans une compétition organisée par la FISM.
Le prix du Nostradamus d'Or sera attribué à la meilleure note du jury, le Nostradamus d'Argent sera attribué à la seconde meilleure note, puis le Nostradamus de Bronze sera attribué à la troisième meilleure note. La note devra toutefois être supérieure à 55 points pour accéder à un prix.
- b) Le jury note et doit porter un jugement loyal de la performance de chaque candidat selon les critères suivants :
- i. La technique
 - ii. La présentation et le *showmanship*
 - iii. L'impact sur le public, le pouvoir de divertissement
 - iv. L'esthétique et la composition du numéro
 - v. L'originalité
 - vi. L'atmosphère magique
- c) Le jury restant totalement maître de son choix pourra tenir compte des précisions suivantes, suggérées par l'OEDM :
- i. **La technique** : les appareils ou accessoires truqués, les méthodes pratiques utilisées doivent servir au maximum l'effet recherché. Moins on sentira le truc et plus l'effet sera magique. Le développement d'astuces techniques et l'application de nouveaux principes ou matériaux seront appréciés. Les trucages électroniques sont tolérés, mais ne doivent pas être les seuls moyens techniques permettant la réussite du numéro.
 - ii. **La présentation** : la mise en scène, l'ambiance générale du numéro, l'attitude de l'artiste, son charisme, le soin qu'il apporte à ses déplacements, son texte, la précision de ses gestes... sont autant de paramètres.
 - iii. **L'impact sur le public** : les réactions du public (émotions, rires, applaudissements...) devront être prises en compte. L'esprit magique doit être véhiculé par le numéro et emporter le public dans cet univers. Les impressions d'« Incroyable » ou d'« Inexplicable » peuvent aussi être retenues. La réaction du public lors du passage sur scène doit être prise en considération par le jury.
 - iv. **L'esthétique et la composition du numéro** : les accessoires doivent être en harmonie avec le style recherché par le concurrent. Le rythme du numéro, le nombre d'effets, leur enchaînement ainsi que l'apothéose du final sont autant de paramètres importants qui doivent tous être pris en compte.
 - v. **L'originalité** : le caractère unique du numéro doit être le but primordial du concurrent, ne serait-ce qu'en prévision d'une utilisation commerciale.
 - vi. **L'atmosphère magique** : l'ambiance générale du numéro de mentalisme.
- d) Sous l'impulsion de son président, le jury, assisté du directeur du concours, se réunit avant le début du concours afin de responsabiliser ses membres et, de les informer sur la procédure de vote et la méthode de notation.
- e) Chaque membre du jury note les concurrents sur cent points, répartis selon les critères cités, conformément à une grille de notation qui lui sera fournie.
- f) Le responsable du comptage collecte chaque total de points affecté par chaque membre du jury après chaque numéro. Le score final sera ensuite calculé en divisant le total des points obtenus, par le nombre de membres ayant noté. Le score maximal ne pourra de fait pas dépasser 100 points.

- g) Une fois le concours terminé, après avoir vu l'intégralité des numéros candidats, les juges pourront reconsidérer leurs jugements respectifs, et, avec l'approbation du président du jury, auront la possibilité de modifier certains de leurs scores. Ces modifications seront ensuite communiquées aux personnes responsables de recalculer les scores finaux.
- h) La liste des prix et autres récompenses sera gardée secrète jusqu'à la proclamation et la remise des trophées aux gagnants.
- i) Si un membre du jury est défaillant, le directeur du concours peut décider de nommer un remplaçant. Si un membre du jury est défaillant après qu'il a commencé à siéger, l'ensemble de ses notes est supprimé. Si le président du jury est défaillant, le directeur du concours nomme un remplaçant parmi les membres du jury restant.
- j) En cas de nécessité, le règlement de langue française est celui de référence.

7. À PROPOS D'UN NÉCESSAIRE COMPLÉMENT À L'ATTENTION DES CANDIDATS

- a) La cellule concours du Nostradamus d'Or est constituée de :
 - Un directeur du concours
 - Un chronométreur
 - Un responsable du comptage
 - L'accueil et le suivi des candidats
 - La régie de scène
 - Le présentateur du concours
- b) Un espace derrière la scène, équipé de box, permettra d'accueillir les candidats et d'entreposer le matériel de tous les candidats. Pour des raisons de place derrière la scène, une rotation sera organisée entre les candidats qui se sont produits et les candidats suivants.
- c) Au sujet des répétitions
 - Les répétitions auront lieu le vendredi 26 janvier 2024 à partir de 9 h. Chaque candidat sera avisé de son horaire de répétition avant son arrivée.
 - Il doit impérativement prendre toutes dispositions pour être en mesure de mener sa répétition à l'heure exacte (matériel prêt, assistants en place, etc.).
 - Chaque candidat fournira au responsable de la régie une clef USB en bon état de fonctionnement avec uniquement le ou les morceaux de musique dans l'ordre de diffusion prévu, prêts à l'emploi.
 - Il dispose de vingt minutes, maximum, sans possibilité de dépasser ce temps.
 - Ce temps de répétition inclut la mise en place et l'évacuation du matériel, le filage avec les techniciens selon les conditions ci-dessous.
 - Les techniciens plateau, son, lumière sont présents et à la disposition du candidat et de son équipe pour :
 - Noter la mise en place du matériel ;
 - Noter les conditions de début du numéro (rideau, son, lumière) ;
 - Tester la bande-son, le niveau en salle, le niveau des retours ;
 - Valider les lumières, la conduite, etc.
 - Le candidat peut se faire assister de l'équipe de son choix pour optimiser l'utilisation des vingt minutes.

REGLEMENT DU CONCOURS NOSTRADAMUS D'OR 2024-2025 - PAGE DE SIGNATURE

Nom et prénom du candidat :

Date :

Signature du candidat précédée de la mention « lu et approuvé dans son intégralité ».